

SEANCE DU 11 MAI 2015

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, REVEL, Mmes MAYOUSSIER, CALLY, VENET, CHANET, MICHAUD, FOURNIER-BERGERON, Ms PETIT, CURT, ECOCHARD

Excusés : Ms PETITJEAN, CORDIER

Secrétaire de séance : Mme RAYNAUD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, apporte la modification suivante :

Bourg en Bresse Agglomération : sont désignées :

- Laurence CHANET à la commission HABITAT
- Isabelle MICHAUD à la commission ENVIRONNEMENT

Puis approuve le compte rendu de la séance du 13 avril 2015 et passe à l'ordre du jour :

DELIBERATIONS :

Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Monsieur le Maire expose que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVa disparaissent au 31 décembre 2015. Les pouvoirs adjudicateurs auront donc l'obligation de procéder à leur achat d'électricité en application du code des marchés publics.

Ainsi, afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à un calendrier contraint et à un sujet complexe, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé d'électricité. L'UGAP lancera donc un appel d'offres de fourniture et d'acheminement d'électricité au second semestre 2015, après avoir lancé en 2014 deux appels d'offres pour le gaz naturel rassemblant 3800 personnes publiques et 7,6 milliards.

L'UGAP assurera la pérennité de son dispositif d'achat groupé d'électricité en le renouvelant à l'échéance de la présente convention, déterminée à l'article 3.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention qui définit les modalités de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la commune et l'UGAP.

Loyer logement situé 5 chemin de Longchamp

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 la Commune a acquis la propriété DIFFUS'AGRI située 5 chemin de Longchamp.

En date 13 octobre 2014, le Conseil Municipal, par délibération, a fixé le montant du loyer mensuel à :

- Appartement : 750.00 €
- Magasin et entrepôt : 550.00 €.

L'appartement sera loué à dater du 01 août 2015 après réfection.

Compte tenu des contraintes liées à cet appartement et du prix actuel du marché locatif, Monsieur le Maire propose de revoir le loyer mensuel.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer mensuel, pour l'appartement situé 5 chemin de Longchamp, à 700.00 €.

POINT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DES PARKINGS COMMERCES :

Un avant-projet d'aménagement de quinze places sur le tènement situé allée des Jardins et six arrêts minute, établi par INFRATECH en collaboration avec les services du Département, est présenté. Ce plan sera retravaillé avec les observations émises.

POUR INFO :

- l'entreprise OMEXOM de Clermont Ferrand sollicite la location, pendant quelques mois, d'une partie de l'entrepôt situé 5 chemin de Longchamp, afin de stocker du matériel, pendant les travaux sur la ligne électrique Cize/Chatelard. Une convention d'occupation précaire sera établie et le loyer fixé suivant la surface.
- Montants 2015 et reliquat 2014 du fonds de solidarité communautaire :
 - Part thématique : 4 577 €
 - Part égalitaire : 20 000 €
- Une convention de prestations de service dans le cadre de l'action de formation aux métiers de la nature et du patrimoine bâti sera signée avec le lycée des Sardières. Un contrat unique d'insertion avec des personnes placées sous-main de justice sera conclu pour 22 heures hebdomadaires et une durée de 3 mois renouvelable.
- Bilan ALFA 3A : résultat cumulé pour les centres de loisirs.

- Demande de subvention du comité départemental de l'Ain de la FNACA pour l'organisation du congrès national qui aura lieu à Bourg en Bresse en octobre 2016. Cette demande sera étudiée ultérieurement.
- La SNCF réalisera des travaux de ballaste, en 2016, sur la voie ferrée entre Servas et Villars les Dombes, et recherche un lieu de stockage de matériel. Le site 5 chemin de Longchamp est bien approprié. A suivre.

COMPTE RENDUS :

Danièle RAYNAUD :

- Inscription à l'opération « nettoignons la nature » le 26 septembre 2015.

Yves REVEL :

- Présentation de l'installation de projecteurs LED par le SIEA à la salle polyvalente, à l'essai.
- Devis de l'entreprise GUILLERMIN, pour la fourniture d'une régulation de chaudière, suivant l'utilisation des locaux, montant : 6 832.94 € TTC. Un nouveau tableau de câblage sera également réalisé.
- Devis de BRESSE DOMBES TOITURE :
 - Remplacement des tuiles école primaire : 12 204.19 € TTC
 - Démoussage : 1 028.16 € TTC.
- Vandalisme à l'école maternelle pendant les vacances de printemps : volets roulants détériorés.

Serge GUERIN : devis salle de sports/électrification du matériel basket :

- Entreprise MAISSON/DOMPIERRE SUR VEYLE : 1 152.00 € TTC
- CASAL SPORT : 7 457.20 € TTC
- Traçage : 1 140.00 € TTC

Marie-Thérèse VENET

- Conseil municipal enfants :
 - « plus d'arbres, plus de vie » : bilan des plantations
 - Organisation de la journée du 3 juin en forêt de Seillon, participation à des ateliers.

Christèle MAYOUSSIER

- Commission économie : Type d'activité qui s'implantera sur la zone Sud, route de Pont d'Ain.

- Impression sur format A4 des rappels de règle de bon voisinage, document distribué dans toutes les boites aux lettres.

Affiché le 19 mai 2015